

PAS D'AUTORISATION, PAS D'EXPLOITATION DE JEU !

Le Jeu de hasard en Côte d'Ivoire est régi par la loi N° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard.

Casinos, Loteries publicitaires ou promotionnelles (tombolas), Machines à sous

Obtenez vos autorisations auprès de l'ARJH avant toute exploitation.

Contacts :
+225 25 22 01 34 40
+225 07 02 27 27 27

14ème année

LE MANDAT

Quotidien d'informations générales

N°3742 du mercredi 27 décembre 2023 | www.lemandatexpress.net | Prix : 300 FCFA | "Rien que la vérité"

PRÉPARATIFS DE LA CAN/ VISITE À YAMOUSSOUKRO ET BOUAKÉ

Meyliet Koné :
« Nos hôtes doivent savoir que la CI est un pays d'accueil »
« Il y a quelques petits réglages à faire »



Mambé appelle le comité d'organisation à plus de vigilance
« Il ne faut rien négliger »

PDCI-RDA/ Après le congrès électif

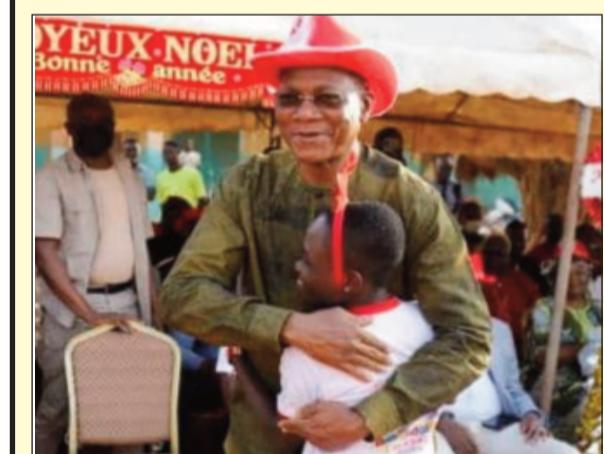
Thierry Tanoh, une absence qui pose question

- Thiam face aux défis de la cohésion et de la solidité du parti



Arbre de Noël dans la Bagoué

Bruno KONE soulage plus de 5.000 enfants



Présidentielle au Sénégal/Investiture du candidat Amadou Ba

Sidi Touré représente le président du RHDP

